

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 novembre 2024

POUR PLUS DE SPORT ET MOINS DE SUCRE - (N° 558)

AMENDEMENT

N° AC2

présenté par

M. Castiglione, M. Bruneau et Mme Sanquer

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.